

Acquisition à l'Association Scolaire Comtoise de l'Enseignement Catholique de l'immeuble 19 ter rue Mégevand

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La propriété sise à Besançon 19 ter rue Mégevand, cadastrée section AB n° 136, appartenant à l'Association Comtoise de l'Enseignement Catholique est touchée par un emplacement réservé au POS Centre-Ville. Cette servitude d'urbanisme prévoit le prolongement de l'impasse Granvelle.

Dans le cadre d'une acquisition amiable, un accord a été trouvé entre la Ville et l'Association Comtoise de l'Enseignement Catholique sur la base d'un prix qui s'élève à 320 000 F.

Me KLEBER, notaire de la Ville, et Me PHILIPPE, notaire de l'Association ont rédigé un compromis de vente.

La dépense de 320 000 F plus les frais d'acte sera imputée sur le chapitre 908.0.212.00501.30100.

Conformément à la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition de l'immeuble 19 ter rue Mégevand, cadastré section AB n° 136 à l'Association Comtoise de l'Enseignement Catholique, dans les conditions définies ci-dessus

- autoriser M. le Député-Maire à signer les compromis de vente et les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.